



-4242-



Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 17 janvier 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les membres suivants sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5.

Les membres suivants sont absents :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 décembre 2022
 - 3.2 Séance extraordinaire du 19 décembre 2022
 - 3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Concours de décorations de Noël
 - 4.2 Mot de bienvenue à Dre Hélène Elidor
 - 4.3 Félicitation à Audréanne Foster



5. Développement économique

5.1 Rapport de la mairesse

6. Développement culturel et communautaire

6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay

6.2 Appui Club Quad Haute-Côte-Nord

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

7.3 Dérogation mineure # 2022-03 - 19, rue Vincent

8. Sécurité publique

8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9.2 Dépôt de projet – Programme aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports

10. Tourisme

10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

13. Administration

13.1 Mesures d'urgence tempête du 23 décembre 2022

13.2 Approbation et paiement des comptes

13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

13.4 Intégration du système informatique vers une plateforme infonuagique

13.5 Modification horaire des bureaux administratifs

13.6 Office municipal d'habitation - Budget 2023

14. Ressources humaines

14.1 Directeur·trice des finances

14.2 Technicien·ne en finances

14.3 Engagement - Chef aux opérations - Service de sécurité incendie

15. Actes législatifs

15.1 Adoption du règlement # 2022-311

15.2 Avis de motion et présentation du règlement # 2022-312



16. **Affaires nouvelles**
17. **Période de questions des citoyens**
18. **Clôture et levée de la séance**

Adoption des derniers procès-verbaux

R-230117-01

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230117-02

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 19 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-230117-03

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 20 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Appui Club Quad Haute-Côte-Nord

R-230117-04

CONSIDÉRANT que les sentiers VHR sur notre territoire sont d'une grande importance dans le développement économique de nos communautés;

CONSIDÉRANT que l'offre de sentier VHR est un élément hautement attractif pour de nombreuses clientèles de diverses provenances;

CONSIDÉRANT que le pont de la charge du Lac aux Pins est un passage essentiel au maintien des activités des VHR, d'entretien et de surfaçage des sentiers;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer le Club Quad Haute-Côte-Nord dans leurs démarches auprès du ministère des Transports afin d'obtenir une aide financière pour la reconstruction du pont de la charge du Lac aux Pins situé au 4 km de la route 385.



**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-230117-05**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Nicolas Sirois, technicien en urbanisme.

Type de permis	TOTAL 2022		TOTAL 2021		TOTAL 2020	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage (grande surface)	2	183 834.00 \$	14	135 500.00 \$	1	- \$
Agrandissement	0	- \$	5	70 000.00 \$	4	35 000.00 \$
Aménagement de terrain	1	2 500.00 \$	2	55 000.00 \$		
Branchement aqueduc-égout	2	3 500.00 \$	0	- \$		
Certificat installation septique	0	- \$	0	- \$	1	4 800.00 \$
Changement d'usage	2	- \$	2	- \$	1	1 500.00 \$
Clôture	2	3 000.00 \$	6	9 600.00 \$	7	14 240.00 \$
Construction bâtiment principal	1	190 000.00 \$	3	273 000.00 \$		
Construction bâtiment accessoire	13	616 300.00 \$	22	1 559 719.00 \$	7	86 000.00 \$
Déménagement					2	7 500.00 \$
Enseigne	2	14 773.00 \$	3	26 000.00 \$	1	7 000.00 \$
Galerie/Perron/Patio	5	19 800.00 \$	5	11 500.00 \$	22	67 700.00 \$
Général	25	330 963.00 \$	5	384 000.00 \$	18	526 950.00 \$
Installation septique biofiltre	0		1	15 000.00 \$	3	35 500.00 \$
Installation septique	0	- \$	5	36 000.00 \$	2	30 000.00 \$
Piscine hors terre	5	43 500.00 \$	3	14 000.00 \$	2	12 500.00 \$
Puisage d'eau	1	20 000.00 \$	2	22 000.00 \$		
Rénovations / réparations	64	5 162 926.00 \$	82	1 994 391.00 \$	109	5 133 800.00 \$
Changement d'usage	2	- \$	2	- \$		
Usage temporaire	1	- \$	2	- \$		
Sous-total	128	6 591 096.00 \$	164	4 605 710.00 \$	180	5 962 490.00 \$
Démolition	6	(132 400.00) \$	4	(600.00) \$	5	(4 000.00) \$
Total	134	6 458 696.00 \$	168	4 605 110.00 \$	185	5 958 490.00 \$

**Dérogation mineure # 2022-03 - 19, rue Vincent
R-230117-06**

CONSIDÉRANT que M. Samuel Rousselot veut régulariser la non-conformité de sa résidence située au 19, rue Vincent, afin de la vendre

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'empiétement de la bâtisse principale de la marge de recul latérale nord-ouest et que l'avis public a été publié conformément au règlement relatif aux avis publics;

CONSIDÉRANT que la bâtisse principale, par rapport aux limites de l'immeuble, n'est pas conforme au règlement municipal en vigueur, car elle empiète de 1.29 mètre dans la marge de recul latérale nord, le règlement prévoit un minimum de 4.0 mètres alors que la bâtisse est à seulement 2.71 mètres.

CONSIDÉRANT que l'application des dispositions du règlement de zonage cause un préjudice au requérant, mais ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande son acceptation;



Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la dérogation mineure # 2022-03 de M. Samuel Rousselot pour sa résidence située au 19, rue Vincent, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement de la bâtisse principale de 1.29 mètres dans la marge de recul latérale nord-ouest.

Dépôt de projet - Programme aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports

R-230117-07

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer au MAMH que la Ville de Forestville s'engage à verser la somme de 3 317.96 \$ représentant la mise de fonds au projet intitulé « Amélioration de la sécurité routière dans le secteur scolaire de Forestville ». Cette résolution complète la résolution R-221213-284 adoptée le 13 décembre 2022.

Approbation et paiement des comptes

R-230117-08

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	205 683.82 \$
Comptes payés par chèques et par Internet	299 819.38 \$
Comptes à payer	77 570.01 \$
Total	<u>583 073.21</u> \$

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-230117-09

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 17 janvier 2023 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.



	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2023-01-03	Activa Environnement	Surveillance des travaux - Vidange des boues	18 299.00 \$
B.	2023-01-16	France Thibault, ing.	Accompagnement et soutien technique en ingénierie pour divers projets / 150 \$ l'heure	10 000.00 \$

**Intégration du système informatique vers une plateforme infonuagique
R-230117-10**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de migrer nos systèmes informatiques vers une plateforme infonuagique;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu la soumission de Inso, compagnie spécialisée dans le domaine, répartie de la façon suivante :

- Installation, intégration et migration des logiciels13 498.00 \$
- Mensualité infonuagique714.00 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Inso du 16 décembre 2022 et d'autoriser l'installation, l'intégration et la migration des logiciels au montant de 13 498.00 \$ et l'hébergement infonuagique de 714.00 \$ mensuellement, plus taxes applicables, afin de migrer nos systèmes informatiques vers une plateforme infonuagique.

**Modification horaire des bureaux administratifs
R-230117-11**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier l'horaire d'ouverture des bureaux administratifs de la façon suivante :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h à 12 h 00

**Office municipal d'habitation - Budget 2023
R-230117-12**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le budget de l'Office municipal d'Habitation pour l'année 2023, et ce, tel que présenté par la Société d'Habitation du Québec. Ce budget prévoit des revenus de 125 894 \$ et des dépenses de 136 643 \$. Le partage du déficit de 10 749 \$ se fait de la manière suivante : contribution S.H.Q. : 9 674 \$, Ville de Forestville : 1 075 \$.

**Directeur-trice des finances
R-230117-13**

CONSIDÉRANT la démission de la responsable de la comptabilité en août dernier;

CONSIDÉRANT que le poste a été publié dans différents journaux et qu'aucune candidature qualifiée n'a été reçue;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être attractif en créant un poste de direction aux finances;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture d'un poste de directeur·trice des finances et intégrer ce poste à la politique de conditions de travail des employés-cadres à la classe 3.

Technicien·ne en finances

R-230117-14

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de créer un poste de technicien en finances relevant du directeur·trice des finances et d'intégrer ce poste à la convention collective à la classe 5.

Engagement chef aux opérations - Service de sécurité incendie

R-230117-15

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'engagement de M. Michel Canuel à titre de chef aux opérations, dont la date de référence est fixée au 23 janvier 2023.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir dont les modalités suivantes y seront inscrites : salaire annuel, congés fériés, sociaux, et maladie, vacances, période de probation etc.

Adoption du règlement # 2022-311

R-230117-16

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, le 13 décembre 2022, par la conseillère Mme Gina L'Heureux et que le règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour but d'abroger le règlement # 2018-282 qui n'était pas conforme à la norme d'adoption des règlements;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-311 abrogeant le règlement # 2018-282 relatif à la tarification incendie.

Avis de motion et présentation du règlement # 2023-312

R-230117-17

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Gina L'Heureux, donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement # 2004-198.

Ce règlement a pour objet :

- L'abolition des frais de retard des livres
- La modification de l'âge des abonnés
- La suspension de l'abonnement pour les abonnés dont les retards sont trop fréquents.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à une séance ultérieure.



Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 37 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.